

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 10 mai 2016

Convocation du 28/04/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/05/2016.

L'an deux mil seize, le dix mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

**Bon pour pouvoir** :

---

**DCM 2016-31**

**Droit de Prémption Urbain- compétence communautaire-délégation aux communes-acceptation.**

Le Maire présente au conseil municipal la délibération n°2016/028 DC du Conseil Communautaire du 24 Mars 2016 relative au Droit de préemption urbain – Compétence communautaire - délégation aux communes – acceptation

Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents la délégation aux communes concernant le droit de préemption urbain.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 13/05/2016  
Et de la publication, le 13/05/2016

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 13/05/2016  
Le Maire,  
F.STEPHAN

  
